

SUIVI DE LA PLANIFICATION en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire

1

Le volet "économie circulaire et déchets" de la planification régionale, en vigueur depuis 2019, intégré au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires (SRADDET), est décliné selon 3 objectifs :

Objectif 24	Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
Objectif 25	Planifier les équipements de prévention et de gestion dans les documents d'urbanisme
Objectif 26	Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

▼ SRADDET consultable sur [Connaissance du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

▼ Volets "économie circulaire et déchets" du fascicule des règles :
[Chapitre 3.4 : Planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets](#)
[Chapitre 3.5 : La stratégie régionale en matière d'économie circulaire et son plan d'actions](#)

Le SRADDET invite les acteurs du territoire à décliner ces objectifs au niveau local



En 2023, la région se distingue par un niveau élevé de production de déchets ménagers et économiques.

22,5 Mt* de déchets ont été produits et collectés en région

(environ 4 331 kg/hab. par an) dont :

- ▼ 16,6 Mt de déchets inertes,
- ▼ 5,2 Mt de déchets non dangereux non inertes,
- ▼ 0,7 Mt de déchets dangereux.

75 % de ces déchets sont orientés vers la valorisation matière, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2015 (63 %)

dont **3,5 Mt** (674 kg/hab.) de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public (60 EPCI compétents).

et **19 Mt** de déchets des activités économiques

*Mt : million de tonnes

L'ORD&EC suit 26 indicateurs permettant l'évaluation des objectifs fixés par la planification régionale (art L.4251-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)



7

Indicateurs pour les déchets ménager et assimilés

5

Indicateurs pour les déchets dangereux

5

Indicateurs pour les déchets issus des chantiers du BTP

9

Indicateurs pour les déchets non dangereux non inertes



[Un guide de mise en œuvre des objectifs de la planification est disponible depuis 2020](#)

destiné aux principaux producteurs de déchets

ZOOM 2023

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGIONAUX

Chaque acteur contribue aux objectifs régionaux : les ménages, les collectivités, les entreprises, les éco-organismes, etc.

Déchets non dangereux non inertes (DND-NI) : 5,2 Mt

23 % des déchets produits en région dont 58 % collectés par les collectivités (DMA) et 42 % pris en charge par les activités économiques

Objectifs atteints :

- Réduction en masse de 10 % des quantités de DND-NI en 2023 par rapport à 2015
- Réduction des capacités de stockage (ISDND) de 39 % en 2023 et de 50 % en 2025 par rapport à 2010 (1 999 584 t/an)

Objectifs non atteints :

- Valorisation de 53 % des DND-NI en 2023, visé 2025 (objectif fixé à 65 %)
- Augmentation des quantités de déchets d'emballages ménagers (hors verre) triés de 35 700 t en 2023 pour + 120 000 t/an attendu en 2025
- Seulement 23 000 t de biodéchets alimentaires triés à la source en 2023 alors que l'objectif du SRADET est de 450 000 t/an en 2025

Déchets du BTP : 16,6 Mt

74 % des déchets produits en région dont moins de 3 % collectés par les collectivités (DMA) et 97 % pris en charge par les activités économiques

Objectifs atteints :

- Valorisation de plus de 79 % des déchets du BTP inertes et non inertes en 2023 (objectif fixé à 70 %)

Objectifs non atteints :

- Captation supplémentaire d'environ 2 500 000 tonnes de déchets du BTP en 2023 par rapport à 2015. L'objectif régional est fixé à + 2 800 000 t/an en 2025 par rapport à 2015
- Maintien des capacités annuelles des installations de stockage des déchets inertes (ISDI) de 2019 à 2031. Seulement 2 338 810 t/an de capacité de stockage en 2023 pour 4 000 000 t/an maximum fixée par le SRADET

Déchets dangereux : 0,7 Mt

3 % des déchets produits en région dont 5 % collectés par les collectivités (DMA) et 85 % pris en charge par les activités économiques

Objectifs atteints :

- Stabilisation du gisement 2023 par rapport à 2015 avec 687 000 t/an produites (- 0,3 %). L'objectif régional est fixé à 689 000 t/an en 2025
- Plus de 80 % ont été captés en 2023 (446 000 t/an). L'objectif régional 2025 est atteint (80 %).
- Moins de 52 000 tonnes de déchets dangereux incinérés sans valorisation énergétique

Objectifs non atteints :

- Valorisation matière et énergétique de seulement 56 % des déchets dangereux collectés. L'objectif régional du SRADET est fixé à 70 % en 2025
- 119 000 tonnes de déchets dangereux exportés et stockés en ISDD 2023. L'objectif du SRADET fixe une réduction de 7 % par rapport à 2015 soit un maximum de 67 325 tonnes à stocker

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2023	Valeurs à viser en 2025/2031
Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (loi AGEC)	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (741 kg/an/hab.)	%	-2,2 %	-9,0 %	-15 % en 2030
	kg/an/hab. de DMA	kg/an/hab.	724 kg/hab.	674 kg/hab.	630 kg/hab.
	Population INSEE/SINOE® (4 899 534 hab. en 2010)	hab.	5 018 052 hab.	5 205 190 hab.	5 386 218 hab.
	Quantité annuelle de DMA (3 629 341 t en 2010)	tonnes	3 634 812 t	3 509 407 t	-
Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes produits par habitant par rapport à 2010 (variante régionale)	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (644 kg/an/hab.)	%	-1,9 %	-9,8 %	Pas d'objectif fixé - Calcul sur la base de -15 % en 2030
	kg/an/hab. de DMA non dangereux non inertes	kg/an/hab.	631 kg/hab.	581 kg/hab.	547 kg/hab.
	Quantité annuelle de DMA non dangereux non inertes (t)	tonnes	3 167 644 t	3 022 062 t	-
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets (loi AGEC)	% de DMA (DND, DI et DD) produits en région et orientés vers la réutilisation ou le recyclage	%	30%	39,7 %	55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (en masse)
	Quantités annuelles (t)	tonnes	1 088 674 t	1 391 536 t	-
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (loi AGEC)	% de DMA en région et stockés (ISDND et ISDI)	%	33 %	24,0 %	10 % en 2035
	Quantités annuelles (t)	tonnes	1 216 067 t	842 897 t	< 250 000 t/an
Augmenter la part de verre trié par rapport aux tonnages d'ordures ménagères collectés (variante régionale)	% de verre trié par rapport aux Omr collectés	%	5,4%	8,0 %	9 %
	Quantités annuelles de verre trié (t)	tonnes	106 466 t	137 624 t	153 479 t
Augmenter la part d'emballages légers et papier triés par rapport aux tonnages d'ordures ménagères collectés (variante régionale)	% d'emballages et de papier triés par rapport aux Omr collectés	%	8,7 %	12,1 %	16 %
	Quantités annuelles d'emballages légers et papier triés (t)	tonnes	171 976 t	207 686 t	278 694 t
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière (loi TECV, variante régionale pour les DMA)	% de DMA (DND) produits en région et orientés vers la valorisation matière (dont métaux et mâchefers issus des UVE)	%	33 %	45,3 %	Pas d'objectif fixé (prospectives : 52% en 2022, 62% en 2025 et 63% en 2031)
	Quantités annuelles (t)	tonnes	1 041 948 t	1 367 787 t	1 413 929 t



OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2023	Valeurs à viser en 2025/2031
Réduire de 10 % la production de l'ensemble des Déchets Non Dangereux des ménages et des activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t/an)	Taux d'évolution de la production de DND-NI par >rapport à 2015	%	0 %	-10 %	-10 %
	Quantité annuelle de DND-NI produits et collectés en région (hors déchets d'assainissement et boues rouges)	tonnes	5 796 897 t	5 222 940 t	5 270 000 t
Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparée pour une réutilisation par rapport à 2015	%	0 %	117 %	10 %
	Quantité de déchets réemployés par les ressourceries du réseau régional	tonnes	3 000 t	6 577 t	300 t
Diviser par deux les quantités collectées de déchets d'activités économiques en mélange avec les Déchets des Ménages	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	%	40 %	40 %	20 %
	Estimation de la quantité de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA	tonnes	1 267 058 t	1 208 633 t	630 000 t
Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 (+1 200 000 t/an / 40 % en 2015)	Taux de valorisation des DND-NI	%	38 %	53%	65 %
	Quantité annuelle de déchets non dangereux non inertes valorisés (matière et organique), hors déchets d'assainissement et boues rouges	tonnes	2 221 317 t	2 773 631 t	3 500 000 t
Augmenter de 120 000 tonnes les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)	Quantités supplémentaires de déchets d'emballages triés	tonnes	0 t	+ 35 709 t	120 000 t/an
	Quantité annuelle de déchets d'emballages triés	tonnes	161 381 t	207 686 t	280 000 t
Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2025	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	tonnes	19 198 t	23 207 t	450 000 t/an
Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031 (+130 000 t)	Taux de valorisation des mâchefers produits	%	36 %	99%	90 %/100 %
	Quantité annuelle de mâchefers produits en région et valorisés	tonnes	101 674 t	267 242 t	300 000 t
!!NOUVEAU!!- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière	% de DND résiduels produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR)	%	45%	53%	min 70% en 2025
	Quantité annuelle (t)	tonnes	1 300 369 t	1 292 962 t	min 1 445 700 t/an
!!NOUVEAU!! - Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025 par rapport à 2010	% de réduction des capacités depuis 2010 (1 999 584 t/an)	%	-13%	-39%	30% en 2020 50 % en 2025
	Quantités de déchets non dangereux non inertes autorisées en installations de stockage (capacités administratives annuelles) en tonnes	tonnes	1 735 150 t	1 214 700 t/an	1 399 709 t/an en 2020 999 792 t/an en 2025



Evolution du tonnage régional de déchets non dangereux non inertes (DND-NI) et valeurs à viser

2015
5 797 000 t

2023
5 223 000 t

Objectif 2025/31
5 270 000 t

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

Capter dans les filières légales les 2 Mt de déchets de chantiers non tracés, tout en maintenant le taux de valorisation supérieur à 70 %

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2023	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser la production de déchets issus de chantiers du BTP	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	%	0 %	+ 13 %	+ 11 %
	Quantité annuelle de déchets inertes produits en région	tonnes	14 766 263 t	16 633 709 t	16 400 000 t
Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales en favorisant la prévention et le recyclage (env. 2 000 000 tonnes)	Evolution du taux de DND (DI +NI) du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015	%	0 %	+ 28 %	+32 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP suivant une filière de traitement	tonnes	8 859 019 t	11 355 233 t	11 700 000 t
Valoriser plus de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP Inertes et non Inertes dès 2020, en 2025 et en 2031(+2 100 000 t).	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	%	70 %	79 %	75 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP valorisés	tonnes	10 775 460 t	13 949 553 t	12 600 000 t
Réduire la quantité de déchets non dangereux du BTP en installation de stockage, - 30% à horizon 2020 et -50% à horizon 2025 par rapport à 2010	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2010	%	0%	-90 %	-30 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP produits en région et stockés en ISDND - Travaux d'amélioration de la traçabilité en cours depuis 2021	tonnes	66 534 t	6 316 t	NA
!!NOUVEAU!! - Maintenir les capacités dans les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de 2019 à 2031	Taux d'évolution de la capacité administratives des ISDI depuis 2015	%	0,0%	-30,2%	max + 85%
	Capacités administratives annuelles des ISDI en région en tonnes	tonnes	3 351 613 t	2 338 810 t	max 4 000 000 t/an

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Capter 100 % des déchets dangereux produits et assurer la valorisation matière ou énergie de 70 % de ces déchets

Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2023	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser le gisement des déchets dangereux*	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux	%	0 %	-0,3 %	0 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits	tonnes	688 750 t	686 730 t	689 000 t
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits hors terres polluées (139 000 t/an)	tonnes	549 750 t	547 730 t	550 000 t
Capter 80 % puis 100 % des quantités de déchets dangereux en 2025 puis en 2031	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	%	89 %	81 %	80 %/100 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits en région et collectés par rapport au gisement identifié	tonnes	491 576 t	445 927 t	550 000 t
Valoriser 70 % des déchets dangereux collectés (matière et énergie) en 2025	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	%	67 %	56 %	70 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux valorisés	tonnes	329 301 t	251 665 t	385 000 t
!!NOUVEAU!! - Diminuer le recours au stockage, -7% par rapport à 2015	Taux de déchets dangereux stockés	%	0%	65 %	-7 % en 2031
	Quantité annuelle de déchets dangereux stockés	tonnes	72 393 t	119 373 t	67 325 t
!!NOUVEAU!! - Diminuer le recours à l'incinération sans valorisation énergétique, -8% par rapport à 2015	Taux de déchets dangereux incinérés sans valorisation énergétique	%	0%	-18 %	-8 % en 2031
	Quantité annuelle de déchets dangereux incinérés sans valorisation énergétique	tonnes	62 850 t	51 249 t	57 822 t

Source : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire - Données 2023 fournies par les collectivités et par les exploitants d'installations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
observatoire-dechets@maregionsud.fr www.ordeec.org
Date de publication : juin 2025 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC)

